

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2020

Présents : M. BARNIER Eric, M. BENOIT Denis, Mme CAUMETTE Sylvie (arrivée à 19h 15), Mme BODIN CASALIS Rodène, M. HUYGHE Philippe, Mme FAURE Sylvie, M. TRON Frédéric, Mme GIRARD Monique, M. CHAZALETTE Vincent (arrivé à 19h 16), Mme DE MEYER Justine, M. JEGOU Laurent, Mme MERIEAU Catherine, M. SYLVAIN Fabien, Mme PIEYRE Marie-Jo, M. CHENIER David, Mme FURNON Sandrine, M. CHOUPAS Sébastien, Mme DERVIN Brigitte, Mme DEGALLAIX Sylviane, Mme ETROY Muriel, M. MARLHENS Denis, Mme AUDINOT Sylvie.

Absent excusé : M. MERIAU Thierry

Absent : Néant

Pouvoir : M. MERIAU Thierry à Mme MERIEAU Catherine

Secrétaire de séance : M. SYLVAIN Fabien

Prochains conseils municipaux : **Vendredi 10 juillet 2020 (vote des délégués pour les élections sénatoriales) et lundi 7 septembre 2020**

Le Maire remercie tout d'abord la venue de Sylviane DEGALLAIX, nouvellement admise au conseil municipal, suite au courrier de démission de Loïc FAURE-GEORS. Il lit le courrier à l'assemblée et informe qu'il a été transmis à la Préfecture le 17 juin dernier.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 juin 2020, à l'unanimité, après avoir adopté les deux observations demandées par Frédéric TRON au chapitre questions diverses :

- Forêt communale et inauguration du four : remplacer « Frédéric CHOUPAS » par « Frédéric TRON »

- Inventaire naturaliste sur AOUSTE SUR SYE : lors des échanges, il a été dit qu'il serait opportun qu'un des membres de la commission transition ou un conseiller municipal puisse représenter la Mairie sur cette opération ne serait-ce que sur un des jours proposés.

En effet, la commune d'AOUSTE SUR SYE a été retenue cette année par l'association à l'initiative de cet inventaire. Chaque année, un inventaire naturaliste est effectué dans une commune du département. Frédéric TRON participera à l'inventaire du samedi matin.

Infos diverses

1. Evènement passé :

- Inventaire naturaliste organisé par l'association Sympetrum les 11, 12 et 13 juin

o **Commissions passées :**

- o **Centre bourg** : Lundi 15 juin 18h pour parler du marché des jeudis matin et des aides que la commune peut apporter avec la Région AURA aux commerces du centre bourg
- o **Communication** : Lundi 22 juin 18h
- o **Culture** : Jeudi 18 juin 18h30
- o **Transition** : Vendredi 19 juin 19h
- o **Recrutement** : Jeudi 25 juin 18h
- o **CCAS** : Vendredi 26 juin 18h
- o **Sport** : Mardi 23 juin 18h30
- o **Travaux** : Lundi 29 juin 18h30

2. **Evènements à venir :**

- o **Journée du samedi 5 septembre 2020 « la vie continue »** : Fête du déconfinement
- o **SMPAS** : Comité syndicat mardi 07 juillet à 19h 00
- o **C.C.C.P.S.** : Conseil Communautaire mercredi 15 juillet à 19h 00
- o **Commissions à venir :**
 - o **Centre bourg** : lundi 20 juillet à 19h 00
 - o **Relations – Communication - Citoyenneté** : lundi 13 juillet à 18h 00
 - o **Vie associative-culture** : mardi 7 juillet à 18h 30 et le jeudi 23 juillet à 18h 30
 - o **Energie - Transition écologique**: jeudi 09 juillet à 18h 00
 - o **Travaux** : lundi 27 juillet à 18h 30
 - o **CCAS** : vendredi 17 juillet à 18h 30

Informations diverses :

- **LIDL** : Le Maire lit le rapport défavorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) concernant le projet d'implantation du magasin « LIDL ».
La société LIDL a un mois pour faire un recours.
S'il change de lieux pour son projet, il doit redéposer un permis de construire.
- **SCI DU CANAL** : Le Maire lit le courrier de cette société qui nous informe de son souhait de mettre un terme le 1^{er} novembre 2020 au bail concernant la partie du terrain (parking PERRENOT) mis à disposition aux fins de covoiturage.
- **Terrains WELCOMME** : la famille WELCOMME qui souhaitait donner des terrains quartier chabanas le haut, a finalement décidé de conserver ce bien dans leur patrimoine familial.
- **Distribution de masques enfants offerts par la Région AURA aux élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2** : Mr Didier CLAUDE-BLANC, conseiller régional, nous a transmis ces masques la semaine dernière.
- **SMPAS** : Suite à la réunion d'installation, M. Gilles MAGNON a été élu Président, M. Fabien SYLVAIN, 1^{er} Vice-Président et Sébastien CHOUPAS et Frédéric TRON en tant que délégués.
- **Responsable des services techniques** : 12 candidatures ont été transmises en Mairie et 2 personnes ont déjà été reçues.

- Boulangeries/épiceries :
 - le projet d'installation des Pains de Beaufort avance. Rendez-vous est fixé avec le Département pour la création de places de parking. Ouverture de ce magasin possible à l'automne.
 - un permis de construire, pour créer une ouverture sur la rue des droits de l'homme, a été déposé par M. CAMILLERI pour l'installation d'une boulangerie-pâtisserie à la place du VIVAL. Ouverture espérée en Octobre.
 - Les travaux dans les anciens locaux du salon de coiffure SYLVIE pour l'épicerie géniale sont en cours. Ouverture prévue à l'automne.
 - Un projet d'épicerie « vrac » dans les anciens locaux « au magasin bio » devrait voir le jour au mois d'octobre.
- Nouveau médecin : M. Yves GALLEA vient de prendre sa retraite. Il est remplacé par M. Yves ALLIBERT, qui a déjà pris ses fonctions.
- Cérémonies des 14 et 21 juillet :
 - la cérémonie du 14 juillet aura lieu à 11h 45. Il n'y aura pas d'apéritif en raison de la crise sanitaire. Nous n'avons pas reçu de nouveau protocole à ce jour. Invitation de l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'AOUSTE comme chaque année à la salade de sardes et au dépôt de gerbe à la stèle de l'ancienne caserne. En raison du COVID, l'invitation est pour une seule personne cette année.
 - cérémonie du 21 juillet, commémorant le combat du Pont des Grands Chenaux, organisée par les anciens combattants. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu l'invitation.
- Jardin d'enfant : il est désormais réouvert les lundis, mercredis et samedis. Compte tenu de la crise sanitaire et des protocoles à suivre son ouverture quotidienne n'est pas encore possible.

Il est immédiatement passé à l'examen de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1 – Affaires foncières :

- **Examen de DIA :**

Il est présenté une D.I.A, concernant le tènement immobilier suivant :

* section AD numéro 178, un bien bâti situé 39 Grande Rue, implanté sur une parcelle d'une surface de 67 m², appartenant à M. CHASTAGNER Thierry, formulée par l'étude de Maître Carine FIGUERAS KOSMALA, notaire à CREST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur ce bien.

2 - Dispositif d'aide à l'installation de commerces en centre-bourg

Le Maire informe l'assemblée qu'il souhaitait que ce soit ce mandat qui porte ce projet, avec l'aide de la Région.

Antoine DAUBLAIN nous explique le fonctionnement de ce dispositif.

La commune d'Aoustes sur Sye a décidé de soutenir les commerces et petites entreprises avec point de vente en centre-ville.

Pour cela, la collectivité mobilise une enveloppe annuelle de 15 000 € pour accompagner l'investissement des commerces et artisans sur le centre-ville d'Aoustes en 2020.

Ce dispositif a pour objectif d'aider l'investissement des entreprises de proximité à se développer ou s'installer dans le centre-ville d'Aoustes-sur-Sye. Par conséquent, le dispositif s'applique à un périmètre restreint au cœur de village.

Les aides peuvent être mobilisées jusqu'à épuisement de l'enveloppe de crédits alloués ou jusqu'à la fin de l'année 2020. Leur montant varie selon les dépenses :

- 20 % des dépenses entre 5 000 € et 10 000 € HT.
- 10 % des dépenses entre 10 000 et 50 000 €, complétées par 20 % des dépenses par la Région.

Seulement les dépenses d'investissement sont subventionnées selon un règlement précis compatible avec le dispositif de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Remarques sur le dispositif :

➤ Frédéric TRON demande si le dossier est déposé en ligne à la Région, comment est-il transmis en Mairie ? Réponse d'Antoine : il faut déposer deux dossiers, un à la Région et un à la Mairie.

➤ Vincent CHAZALETTE suggère que l'enveloppe prévue de 15 000 € puisse être augmentée si nécessaire.

➤ Le Maire répond par l'affirmative, s'il y a de la demande et si cela est possible budgétairement.

➤ Sylvie FAURE se renseigne sur l'éligibilité de l'épicerie géniale en tant qu'association.

➤ Antoine explique qu'elle est éligible car l'association est inscrite au registre du commerce.

➤ Le Maire pense que c'est une richesse de voir se réouvrir des magasins sur la commune.

➤ Vincent CHAZALETTE réplique que tout n'est pas arrivé seul, mais qu'il y a eu un vrai travail en amont.

Des questions sont posées également par Sébastien CHOUPAS, Frédéric TRON et Monique GIRARD sur la communication du dispositif

- Vers les porteurs de projets : ceux-ci rencontrent les différents organismes qui sont au courant du dispositif : IVDD, CCCPS, Mairie, Chambres consulaires. Une communication complémentaire sera menée à la rentrée.
- Vers le public pour faire connaître cette démarche. Une communication est prévue également à la rentrée dans les journaux.

A ce jour, environ 4 à 5 candidats porteurs de projets sont bien identifiés pour solliciter ce dispositif.

➤ David CHENIER et Antoine DAUBLAIN pensent qu'il n'est pas trop judicieux de faire une large communication pour l'instant, avant de savoir comment sont instruits les dossiers et les limites de l'enveloppe budgétaire par la Région.

➤ Sylvie FAURE dit qu'il ne faut pas oublier le transfert du bureau de tabac.

A noter que les auto-entrepreneurs peuvent être éligibles à cette aide.

Cette aide de la Région à une finalité à échéance fin 2021, mais peut être reconduite.

➤ Rodène BODIN-CASALIS demande si elle existe dans d'autres communes ?

➤ Antoine lui répond que la commune de Crest a mis en place ce même dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le dispositif visant à soutenir l'installation d'activités en centre-bourg**
- **Autorise le maire à signer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif, notamment la convention signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le règlement de la présente subvention.**

3 – Transformation de la Poste en Bureau de tabac presse relais poste commerçant

Suite à la demande des gérants du bureau de tabac d'y Sye intéressés par le bâtiment communal occupé actuellement par La Poste, pour y installer leur activité, et celle de la Poste voulant confier ses services, soit à la commune sous forme d'agence postale communale, soit à un commerçant sous forme de Relais poste commerçant, le conseil municipal lors de la séance du 6 janvier 2020 avait validé l'étude de ce transfert.

Après échanges entre la commune, les gérants et la Poste, une solution semble être trouvée.

Le dernier courrier des gérants du Tabac d'y Sye valide que

- Les gérants du Tabac d'y Sye prendraient à leur charge les travaux nécessaires à leur transfert d'activité et à leur transformation en Relais poste commerçant.
- Le Tabac d'y Sye serait locataire de la commune (bail commercial 3-6-9) avec une option d'achat.
- Le montant du loyer serait réduit en fonction du niveau d'investissement fait par les buralistes à la place de la commune, aides déduites.

Cette transformation en Relais poste commerçant apportera une ouverture plus élargie des services de La Poste aux usagers, et leur donnera très certainement satisfaction comme cela est le cas au Relais des mousquetaires à Mirabel et Blacons.

Remarques :

➤ Vincent CHAZALETTE explique qu'il y a de gros travaux intérieurs pour environ 100 000 €. Une déclaration préalable a été déposée pour la modification des ouvertures.

Il souligne également qu'il s'agit d'un contrat à bien rédiger avec toutes les clauses présentées.

C'est un investissement sur 9 ans apparemment, renforce le Maire, mais le loyer sera réduit pour permettre les dépenses de travaux.

➤ Philippe HUYGUE s'interroge sur la durée d'amortissement nécessaire, par rapport aux travaux. A priori les 9 ans de bail seront suffisants.

➤ Rodène BODIN-CASALIS demande si la commune fait appel à un avocat pour la rédaction du bail et du contrat. Denis BENOIT le lui confirme.

➤ Frédéric TRON s'interroge sur la possibilité d'un bail commercial dans le bâtiment de la Poste. On lui confirme que c'est bien possible. Par ailleurs, il souligne le besoin d'un distributeur de monnaie dans Aouste. Cette question pourra être abordée en commission centre-bourg. Elle renvoie à différentes problématiques : quantité/seuil de débit de monnaie, usage de la carte bleue, possibilité de retrait en tabac pour certaines banques.

➤ Monique GIRARD précise que l'on a déjà essayé de demander un distributeur mais que le débit n'est pas assez élevé à Aouste pour convaincre les banques.

Sylvie AUDINOT précise qu'il y a un distributeur dans la zone commerciale d'INTERMARCHE et le montant du « SANS CONTACT » a augmenté à 50 €.

➤ David CHENIER trouve le projet de réinstallation du tabac dans la poste enthousiasmant. L'accord semble bénéfique pour toutes les parties, commerce, collectivité et habitants.

➤ Sylvie FAURE s'interroge sur la vente possible du bâtiment de la Poste et de celui du tabac actuel.

Pour l'instant, aucune option n'est fixée. L'objectif de la commune de favoriser le maintien de commerces et de soutenir une dynamique de vie dans le centre-bourg est partagée par tous.

Le règlement du PLU ne permet pas actuellement le changement de destination des locaux commerciaux en rez-de-chaussée.

➤ Rodène BODIN-CASALIS informe que le montant du loyer ne peut pas être trop bas et que la commune peut compenser différemment.

➤ Philippe HUYGUE quant à lui s'interroge sur la nécessité d'envisager la revente du bâtiment par la suite. La commune aura toujours la possibilité de faire jouer son droit de préemption.

➤ Laurent JEGOU demande quelle sera la suite du bâtiment actuel du bureau de tabac.

➤ Vincent CHAZALETTE précise que la commune a deux projets avec démolition du bâtiment ou non, mais que la question ne se pose pas pour l'instant.

➤ Laurent JEGOU demande que l'historique de l'étude du réaménagement du centre bourg et donc du futur de ce bâtiment, soit présenté aux nouveaux élus.

➤ Vincent CHAZALETTE répond que cette présentation est prévue dans 15 jours.

➤ Sébastien CHOUPAS souhaiterait que l'activité de relais postal soit assurée dans le temps.

On précise que la commune peut s'assurer du maintien d'un rez-de-chaussée commercial à cet emplacement, en revanche, l'activité postale est une précision dont on ne peut se garantir en l'état actuel. La convention se faisant entre les commerçants et La Poste.

➤ Vincent CHAZALETTE rajoute que la transmission d'une activité est généralement très importante pour les commerçants.

Une réponse officielle sera faite à la Poste pour confirmer ce choix de fermeture du bureau de Poste, remplacé par un Relais Poste commerçant.

La transaction immobilière pourrait se faire en septembre/octobre 2020.

➤ Sylvie CAUMETTE demande quand cela sera véritablement effectif.

L'objectif est une ouverture à la fin de l'année 2020.

➤ Sylvie AUDINOT explique que ces services ne remplaceront pas complètement ceux de la Poste. Cependant, des colis peuvent être envoyés en les déposants dans nos boîtes aux lettres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

*** Soutient le projet d'installation du Bureau de Tabac Presse Relais Poste commerçant dans le bâtiment de l'actuelle Poste détenu par la Commune, selon les modalités présentées au présent conseil**

*** autorise le maire à rédiger le bail avec notre avocat avec les termes énoncés ci-dessus.**

4 – Demande de dégrèvement d'un loyer

Le 1^{er} mars 2020, Monsieur BARONE a signé un bail de 3 mois avec la Mairie pour exercer son activité Gestalt Thérapie dans un local au 4 Place de la Poste.

Il nous a adressé le 15 juin 2020 un courrier demandant un dégrèvement exceptionnel pour les deux mois (2^{ème} quinzaine de mars à la 1^{ère} quinzaine de mai) pendant lesquels il n'a pas pu travailler à cause de la crise sanitaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce dégrèvement pour deux mois de loyer et charges d'un montant total de 300 € (loyer et charges mensuels : 150 €).

Pour information, il continue désormais son activité dans les locaux de Jean-Noël BREUIL, Rue des Droits de l'Homme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

*** Accepte ce dégrèvement envers Monsieur BARONE.**

5 – Mise en place de l'offre de paiement en ligne Payfip

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'offre de paiement en ligne PayFiP, qui remplace TIPI depuis le 15 octobre 2018, est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme l'eau et l'assainissement, les services scolaires, etc...

Il est à noter que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif est favorable également pour le paiement de la cantine et de la garderie et propose donc aux membres du Conseil municipal.

- d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de rôle ORMC via le dispositif PayFiP à compter de ce jour

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFiP Titre ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou/et des factures de rôle ORMC via le dispositif PayFiP et ce à compter de ce jour,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à PayFiP et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

6 – Redevance d'occupation du domaine public par GRDF

Monsieur le Maire expose que conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'au décret n° 20007-606 du 25 avril 2007, le concessionnaire GRDF est tenu de s'acquitter auprès des communes d'une redevance due au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Sur cette base, GRDF est redevable à la Commune d'Aoustes sur Sye :

- de 477, 00 € au titre de l'occupation permanente du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2020.

Il est nécessaire que la Commune adopte une délibération pour le règlement de cette redevance.

Le Maire propose à l'assemblée d'émettre un titre de 477, 00 € au débiteur GRDF Sud-Est.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

*** d'autoriser le Maire à émettre un titre de 477, 00 € au débiteur GRDF Sud-Est afin d'encaisser la redevance due.**

7 – Demandes de subvention

* L'Association Aoustock a souhaité maintenir la première édition de son festival éponyme le samedi 29 août 2020. Il se produira chez un particulier et en nombre limité.

Pour cela, elle a sollicité la commune en déposant un dossier de demande de subvention.

Après étude du dossier, la commission « Vie associative – culture » propose à l'assemblée de verser 500 euros à cette association.

Rodène BODIN-CASALIS demande quelle est l'enveloppe de subvention attribuée aux associations ? Une réponse lui sera attribuée ultérieurement.

David CHENIER informe qu'un document explicite est à travailler sur les critères de subvention aux associations.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention de 500 euros à cette association pour l'organisation de ce festival.

* Le Conseil Municipal du lundi 12 février 2020 a voté une subvention de 155 euros pour le Marché de Noël. Une subvention ne pouvant être versée à un collectif, il y a lieu de délibérer à nouveau pour attribuer cette subvention à l'association Graines de Scène, elle-même membre de ce collectif.

Sylviane DEGALLAIX précise que ce collectif est composé de plusieurs membres d'associations.

Par 22 voix POUR (Madame DEGALLAIX ne prenant pas part au vote, car étant membre du collectif pour le marché de Noël),

le Conseil Municipal décide d'attribuer à cette association cette subvention de 155 euros pour l'organisation du marché de Noël.

8 – Commission communale des impôts directs

Le maire rappelle à l'assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID), composé du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires (communes de plus de 2.000 habitants).

Frédéric TRON demande quel est le rôle de cette commission ?

Michel PETITJEAN, qui se trouve dans le public et qui a été membre de cette commission dans le mandant précédent, explique le fonctionnement de cette commission.

La CCID émet un avis sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux.

Elle est composée de 8 commissaires titulaires, de 8 suppléants, et se réunit une fois par an.

La commission est désignée par le directeur des services fiscaux parmi une liste de 32 contribuables dont la candidature est proposée par le conseil municipal et remplissant les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du CGI, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission, les personnes.

- Qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code



- Ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Ces derniers contrôles seront réalisés par la direction régionale/départementale des finances publiques.

Malgré un appel aux bonnes volontés, il manque actuellement 10 noms à proposer.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission communale des impôts directs et ce pour la durée du mandat.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer les noms suivants :

	Monsieur Denis BENOIT, Président
	Monsieur Philippe HUYGHE
	Monsieur Eric BARNIER
	Monsieur Fabien SYLVAIN
	Monsieur Laurent JEGOU
	Madame Monique GIRARD
	Madame Marie-Jo PIEYRE
	Monsieur Alain ROUX
	Monsieur Bertrand HABIG
	Monsieur Michel PETITJEAN
	Monsieur Joël MOTTET
	Monsieur René DESCOURS
	Monsieur Claude COLOMB
	Monsieur Marc ZANNETTACCI
	Monsieur Jean-Claude CHEZE
	Monsieur René PLANCHON
	Madame Josette FAURE
	Monsieur Alain MIROUX
	Madame Christiane DOYEN née TARDIEU
	Monsieur Jean-Noël BREUIL
	Madame Annelise ANDREUTTI
	Madame Maryvonne SIBOURG
	Madame Marie-Hélène WINTZENRIETH

9 – Composition des commissions communales

Pour donner suite à la démission de Loïc FAURE-GEORS, conseiller municipal, et à son remplacement par Sylviane DEGALLAIX, cette dernière souhaite s'inscrire au commissions « Enfance – Jeunesse – Sport » et « Vie Associative – Culture », il y a donc lieu de modifier leur composition.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la modification des membres des commissions suivantes

*** ENFANCE – SPORT - JEUNESSE**

Mmes CAUMETTE Sylvie, DEGALLAIX Sylviane, ETROY Muriel, FURNON Sandrine et MM. JEGOU Laurent, MARLHENS Denis

*** VIE ASSOCIATIVE – FETES - CULTURE**

Mmes DEGALLAIX Sylviane, GIRARD Monique, MERIEAU Catherine, PIEYRE Marie-Josèphe et M. MERIEAU Thierry

En ce qui concerne la composition des membres du C.C.A.S., Marie-Jo PIEYRE explique que 6 élus ont déjà été nommés au dernier conseil municipal. Mais suite à la démission de Denis MARLHENS, Sylviane DEGALLAIX peut se présenter en tant que membre du conseil d'administration du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité,

*** la nomination de Mme Sylvaine DEGALLAIX au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

10 – Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme a pour compétence l'installation et la gestion des chaînes privées de télévision dans le département de la Drôme.

Le syndicat départemental de télévision est administré par un Comité comprenant notamment des délégués des communes adhérant directement et regroupées dans un territoire local de télévision.

Ces délégués sont élus par un collège électoral constitué dans le cadre de chaque territoire local de télévision sur la base d'un électeur par commune, préalablement désigné par leur conseil municipal.

La Commune étant adhérente à ce syndicat, et à la suite des élections municipales, il est proposé à l'assemblée de désigner un délégué pour représenter la Commune au S.D.T.D. (collège A).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité,

- en qualité de délégués au sein du S.D.T.D. (collège A) : Madame Rodène BODIN-CASALIS

11 – Questions diverses

• Journée du samedi 05 septembre « la vie continue » :

➤ Monique GIRARD énonce brièvement le programme de cette journée : forum des associations – inauguration du four à pain et feux d'artifices. Elle va voir avec des associations aoustoises pour proposer des activités pour cette journée.

• Commission Centre-Bourg :

➤ David CHENIER annonce un plan d'action « temps fort » le 14 septembre à 19h 00.

Le bureau d'étude BIG BANG viendra présenter le dossier du projet d'aménagement du centre bourg à tous les membres du conseil le lundi 27 juillet.

Un document sera présenté par la suite.

• Comptes rendu des commissions :

➤ Sylviane DEGALLAIX :

- Pose la question de savoir si la liste des nouveaux habitants pourrait être communiqué par le SMPAS, en regard du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) ;

- Elle informe que l'irrigation du stade de foot est alimentée par le canal mais également par le réseau d'eau potable.

- Elle s'inquiète du traçage au sol peu visible du parking de la Via Augusta. Les services techniques vont le réaliser prochainement.

➤ Marie-Jo PIEYRE félicite sur les comptes rendus de la commission travaux.

Pour information, depuis le 1^{er} juin, Patrick BRUNER n'est plus détaché auprès du SMPAS deux jours par semaine.

➤ Rodène BODIN-CASALIS : peut-on avoir des informations sur le budget qui a été voté au mandat précédent ? La copie du budget général sera envoyée à tous les conseillers.

➤ Sylvie AUDINOT demande si les subventions qui n'ont pas été versées sont reportées à l'année suivante ou le montant revient-il dans le budget ?
Ces subventions ne sont pas reversées automatiquement à l'association l'année suivante.

➤ Sylvie FAURE : Formation budget de samedi
Un support sera-t-il transmis ?

➤ Marie-Jo PIEYRE remercie le Maire de s'occuper de ces formations en visioconférence pour tous les élus.

La séance est levée à 21h 32

Destinataires : Denis BENOIT, Sylvie CAUMETTE, Éric BARNIER, Rodène BODIN-CASALIS, Philippe HUYGHE, Sylvie FAURE, Frédéric TRON, Monique GIRARD, Vincent CHAZALETTE, Justine DE MEYER, Laurent JEGOU, Catherine MERIEAU, Fabien SYLVAIN, Marie-Josèphe PIEYRE, David CHENIER, Sandrine FURNON, Sébastien CHOUPAS, Brigitte BEAUCREUX-DERVIN, Loïc FAURE-GEORS, Muriel ETROY, MARLHENS Denis, Sylvie AUDINOT, Thierry MERIEAU.

Copies pour info aux services administratifs, médiathèque, police municipale et techniques.